

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 02768
Numéro SIREN : 909 598 054
Nom ou dénomination : ASC4 ELVIA

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2022 sous le numéro de dépôt 35606

ASC4 ELVIA

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 32, rue de Monceau – 75008 Paris

909 598 054 RCS Paris

(la "**Société**")

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 7 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 7 mars,

Ace Aéro Partenaires, société de libre partenariat dont le siège social est sis 32, rue de Monceau - 75008 Paris, et dont le numéro unique d'identification est 888 238 573 RCS Paris, représentée par la société Tikehau Ace Capital, société par actions simplifiée au capital de 125.000 euros, dont le siège social est sis 32, rue de Monceau – 75008 Paris et dont le numéro d'identification unique est 429 025 422 RCS Paris, dûment représentée aux fins des présentes,

associé unique (l'"**Associé Unique**") de la Société,

a pris, conformément à l'article 12 des statuts de la Société (les "**Statuts**"), les décisions ci-dessous portant sur l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la démission du président de la Société ;
2. Nomination du président de la Société et détermination des termes et conditions de son mandat ; et
3. Pouvoirs en vue des formalités légales.

L'Associé Unique indique avoir préalablement aux présentes pris connaissance des documents suivants :

- les Statuts ;
- la lettre de démission de Tikehau Ace Capital (429 025 422 RCS Paris) de son mandat de président de la Société ; et
- la lettre d'acceptation des fonctions de président dûment signée par Alain Dietsch.

En conséquence, l'Associé Unique donne acte de sa complète et préalable information en vue de prendre les décisions suivantes.

PREMIÈRE DÉCISION

Constatation de la démission du gérant de la Société

L'associé Unique, connaissance prise (i) de la lettre de démission de Tikehau Ace Capital de son mandat de président de la Société et (ii) des Statuts,

prend acte de la démission de la société Tikehau Ace Capital de ses fonctions de président de la Société avec prise d'effet à compter de ce jour.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIÈME DÉCISION

Nomination du président de la Société et détermination des termes et conditions de son mandat

L'Associé Unique, en conséquence de la décision précédente et agissant conformément à l'article 12 des Statuts,

décide de nommer en qualité de président de la Société, et ce pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Alain Dietsch**, né le 1^{er} septembre 1972 à Maubeuge (59), de nationalité française et demeurant au 25, rue des Coteaux – 91370 Verrières-le Buisson,

décide que cette nomination prendra effet à compter des présentes.

L'Associé Unique **décide** ensuite que Monsieur Alain Dietsch exercera son mandat de président de la Société conformément aux stipulations des Statuts et des termes et conditions figurant en Annexe 1 des présentes,

décide, en conséquence, d'approuver sans réserve les termes et conditions du mandat de président de la Société de Monsieur Alain Dietsch, tels que ceux qui figurent en Annexe 1 des présentes,

décide, en conséquence, de fixer la rémunération de Monsieur Alain Dietsch conformément à l'Annexe 1 des présentes.

Monsieur Alain Dietsch a d'ores et déjà fait savoir que rien ne s'opposait à sa nomination et qu'il acceptait par avance les fonctions de Président et qu'il n'est frappé par aucune mesure ni disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs en vue des formalités légales

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes à l'effet de remplir toutes formalités légales de publicité.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé électroniquement par l'Associé Unique, par le biais du prestataire de services DocuSign (www.docusign.com) conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

*

*

*

DocuSigned by:
 *Alain Dietsch*
DEE7A53161CE4DD...

Le nouveau président

Monsieur Alain Dietsch